Arménie

A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

L'Arménie compte 52 conventions fiscales en vigueur, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs. Trois de ces conventions sont conformes au standard minimum.

L'Arménie a signé l'IM en 2017 et a déposé son instrument de ratification le 25 septembre 2023. L'IM est entré en vigueur pour l'Arménie le 1er janvier 2024. Les conventions qui seront modifiées par l'IM deviendront conformes au standard minimum une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet.

L'Arménie n'a pas notifié sa convention avec le Japon aux fins de l'IM. Aussi, à ce stade, cette convention ne sera pas modifiée par l'IM. Dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs, le Japon a indiqué que sa convention avec l'Arménie ne soulevait pas de préoccupations significatives en matière de chalandage fiscal, au regard de sa juridiction.

L'Arménie met en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la disposition de la déclaration du préambule et la règle COP associée à la règle LOB[10].

B. Conclusion

Aucune juridiction n'a signalé de préoccupation relative à ses conventions conclues avec l'Arménie.

Synthèse de la réponse de la juridiction – Arménie

	1. Partenaires conventionnels	2. Conformité avec le standard	3. Signature d'un instrument de mise en conformité	4. Recours à la disposition relative au standard minimum
1	Allemagne	Non	Non	COP
2	Autriche	Non	Non	COP
3	Bélarus	Non	Non	COP
4	Belgique	Non	Oui, IM	COP
5	Bulgarie	Non	Oui, IM	COP
6	Canada	Non	Oui, IM	COP
7	Chine (République populaire de)	Non	Oui, IM	COP
8	Chypre*	Non	Oui, IM	COP
9	Croatie	Non	Oui, IM	COP
10	Danemark	Non	Non	COP
11	Émirats arabes unis	Non	Oui, IM	COP
12	Espagne	Non	Oui, IM	COP
13	Estonie	Non	Oui, IM	COP
14	Fédération de Russie	Non	Oui, IM	COP
15	Finlande	Non	Oui, IM	COP
16	France	Non	Oui, IM	COP
17	Géorgie	Non	Non	COP

[10] Pour ses conventions notifiées aux fins de l'IM, l'Arménie choisit d'appliquer la disposition de la déclaration du préambule (article 6 de l'IM) et la règle COP (article 7 de l'IM). L'Arménie a également adopté la règle LOB simplifiée au titre de l'article 7(6) de l'IM.

18	Grèce	Non	Oui, IM	COP
19	Hongrie	Non	Oui, IM	COP
20	Inde	Non	Oui, IM	COP
21	Indonésie	Non	Oui, IM	COP
22	Iran*	Non	Non	COP
23	Irlande	Non	Oui, IM	COP
24	Israël	Non	Oui, IM	COP
25	Italie	Non	Oui, IM	COP
26	Kazakhstan	Non	Oui, IM	COP
27	Kirghizistan*	Non	Non	
28	Koweït	Non	Oui, IM	COP
29	Lettonie	Non	Oui, IM	COP
30	Liban*	Non	Non	COP
31	Lituanie	Non	Oui, IM	COP
32	Luxembourg	Non	Oui, IM	COP
33	Malte	Oui, autres		COP
34	Moldova*	Non	Non	COP
35	Pays-Bas	Non	Oui, IM	COP
36	Pologne	Non	Oui, IM	COP
37	Qatar	Non	Oui, IM	COP
38	République arabe syrienne*	Non	Non	COP
39	République slovaque	Non	Non	COP
40	Roumanie	Non	Oui, IM	COP
41	Royaume-Uni	Non	Oui, IM	COP
42	Serbie	Non	Oui, IM	COP
43	Singapour	Oui, autres		COP
44	Slovénie	Non	Oui, IM	COP
45	Suède	Non	Oui, IM	COP
46	Suisse	Oui, autres		COP
47	Tadjikistan*	Non	Non	COP
48	Tchéquie	Non	Oui, IM	COP
49	Thaïlande	Non	Oui, IM	COP
50	Turkménistan*	Non	Non	COP
51	Ukraine	Non	Oui, IM	COP

Autres conventions

	1. Partenaires conventionnels	2. Membre du Cadre inclusif
1	Japon	Oui

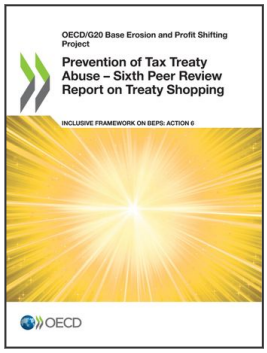

Extrait de :

Prevention of Tax Treaty Abuse – Sixth Peer Review Report on Treaty Shopping

Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/36cebf8e-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2024), « Arménie », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Sixth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/5425abc1-fr

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation.

OCDE